

Sporting Union Agenais Tennis de Table

également désignée sous le sigle SUA TT

Siège :

2 rue Baudin 47000 AGEN

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

Procès-verbal de l'assemblée générale de l'Association Sporting Union Agenais Tennis de Table en date du 2 juillet 2021 à 18 heures 00.

Les membres de l'association se sont réunis en assemblée au siège de l'association. L'assemblée générale est présidée par M. SANZ Michel, et est convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de l'association.

La validité de la convocation est reconnue par les membres de l'association.

Membres présents :

Sont présents ou représentés les membres de l'association suivants :

- M. VICENS Miguel,
 - M. TEDO Jean,
 - M. BUFFAT Pierre,
 - M. TEDO Laurent,
 - M. BOUNYAVONG King,
 - M. GOSSEREZ Romain,
 - M. DERRAB Malik,
 - M. LOUGNON Bruno,
 - Mme CARAIRE Marilyne,
 - M. BIDONDO Damien,
 - M. RIEM Tanguy,
 - M. BASSERAS Louis,
 - Mme VANLERBERGHE Christine,
 - M. MACORIG Daniel,
 - M. LE BERRE Anthony,
 - M. LASSERRE Florian,
 - M. TAILLIEU Jérôme,
 - Mme LE BERRE Carole,
 - M. RIEM Noah,
 - M. TESTARD DE MARANS Bertrand,
 - M. LOUGNON Hugo,
 - Mme RIEM Lily,
 - M. NOILHAC Maxime (excusé, a remis une délégation de pouvoir)
-
- M. KLAJMAN Alain, Adjoint au Maire d'Agen en charge des Sports, invité non votant
 - M. GIFFARD Gérard, président du Comité Départemental 47 Tennis de Table, invité non votant

En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Documents soumis aux membres :

- Rapport d'activité du président
- Rapport budgétaire du trésorier

Après avoir rappelé le contexte associatif et les motifs justifiant la convocation de cette réunion, les débats portent sur l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- Adoption du compte-rendu d'activité saison 2020/2021,
- Adoption du compte-rendu financier,
- Interventions du Président sortant, du nouveau Président et des personnalités invitées
- Questions diverses

Résolution 1 – Présentation du rapport d'activité de l'association et des projets :

Le Président présente le rapport des activités de l'association qui ont eu lieu pendant l'exercice social clôturé, lequel a été largement perturbé du fait de la pandémie de la COVID-19.

Suite à cette présentation, l'association décide d'adopter à l'unanimité des membres présents et représentés, le dit-rapport d'activité.

L'objectif de l'année à venir sera de maintenir le niveau actuel des équipes, voire de leur permettre d'accéder au niveau supérieur, de fidéliser les licenciés actuels en ce malgré la crise sanitaire et d'œuvrer pour accueillir de nouveaux licenciés par des actions dirigées vers un public non initié.

Résolution 2 – Présentation du budget de l'association :

Le trésorier de l'association présente aux membres effectifs les comptes actuels de l'association.

Suite à cette présentation, l'association décide d'adopter à l'unanimité des membres présents et représentés, les comptes annuels de l'exercice social clôturé.

Résolution 3 – Démission de membres de l'association :

L'association prend acte de la démission du ou des membre(s) suivants en qualité de membres effectifs de l'association :

- M. SANZ Michel, actuel président de l'association.

Les élections du nouveau président de l'association, des nouveaux membres du bureau d'administration et du comité directeur feront l'objet d'une assemblée générale extraordinaire qui donnera lieu à la rédaction d'un procès-verbal distinct.

Résolution 4 – Interventions et questions diverses :

M. Gérard GIFFARD et M. Alain KLAJMAN prennent tour à tour la parole.

M. GIFFARD évoque la crise sanitaire et les conséquences sur notre discipline. Il assure le soutien du CD 47 TT aux diverses manifestations qui pourront être organisées par le club.

M. KLAJMAN revient sur les conditions d'attribution des subventions locales, en insistant sur la nécessité de former la nouvelle génération au poste d'encadrement. Répondant à une question posée, M. KLAJMAN se dit favorable au fait que le club organise des manifestations pouvant générer une rentrée d'argent, même moindre (loto, vide-grenier, concours de cartes, etc...). Il demande simplement à ce que le service des Sports et lui-même en soient informés préalablement.

L'ordre du jour de la présente assemblée générale étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, M. SANZ Michel déclare la séance levée à 19 heures 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président sortant et le secrétaire.

Fait à AGEN
Le 2 juillet 2021

Le président

Le secrétaire